

COMMUNE DE FREHEL**Extrait du registre des délibérations du Conseil Municipal
Séance du jeudi 27 mars 2025****Date de convocation :** 21 mars 2025**Date d'affichage :** 21 mars 2025**Nombre de Conseillers en exercice :** 18**Nombre de Conseillers présents :** 11**Nombre de Conseillers votants :** 15

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi 27 mars à dix-neuf heures et quinze minutes, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la Présidence de Madame Michèle MOISAN, Maire.

Étaient présents : Mme MOISAN, M CHOLET, Mme CHATELLIER, MM FAUDIERE, SECRETAIN, DALLET, Mmes COQUELIN, MEHOUAS, BRIARD, NABUCET, M GREBERT formant la majorité des membres en exercice.

Étaient absents excusés : M CALLIOT pouvoir à Mme MOISAN, Mme MARTIN pouvoir à Mme MEHOUAS, Mme CUCULI pouvoir à M SECRETAIN, Mme DURAND pouvoir à Mme NABUCET

Étaient absents : MM RENOUARDIERE, BELLANGER, LEMOINE

Mme MEHOUAS est nommée secrétaire.

RAPPORTEUR : Mme MOISAN

DELIBERATION N°2025-2-022 : Modification du tableau des effectifs

Madame MOISAN indique à l'Assemblée que suite au départ par voie de mutation de l'agent en charge de l'urbanisme et du recrutement d'un agent également par voie de mutation, il est proposé :

- De supprimer le poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe,
- De créer un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe.

Par ailleurs, dans le cadre du projet de réhabilitation de la médiathèque, il avait été décidé lors de l'élaboration du projet culturel, scientifique, éducatif et social le recrutement d'un second agent à temps plein. Il vous est proposé de créer un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe, étant entendu que cette création pourra éventuellement être revue en fonction du grade du candidat potentiellement retenu.

Il est proposé de procéder à ces modifications du tableau des effectifs à effet du 1^{er} mai 2025.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **DECIDE** la création à compter du 1^{er} mai 2025 :
 - D'un poste d'adjoint technique territorial principal de 1^{ère} classe,
 - D'un poste d'adjoint du patrimoine principal de 2^{ème} classe.
- **DECIDE** la suppression à compter du 1^{er} mai 2025 du poste d'adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe.
- **DIT** que la présente délibération peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication et/ou notification, d'un recours contentieux par courrier adressé au Tribunal administratif de Rennes 3, Contour de la Motte, CS 44416, 35044 Rennes Cedex, ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.



Le Maire,

Michèle MOISAN

Pour extrait conforme,

Certifié exécutoire, publié et transmis à la Préfecture de Saint-Brieuc le 31 mars 2025

Le Maire,



Michèle MOISAN

Le Secrétaire,

Josianne MEHOUAS